



(11) **EP 1 134 616 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.09.2001 Bulletin 2001/38

(51) Int Cl.7: **G03D 15/00, A47G 1/14**

(21) Numéro de dépôt: **01390005.5**

(22) Date de dépôt: **15.03.2001**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Foucou, Alain**
31650 Lauzerville (FR)

(74) Mandataire: **Morelle, Guy Georges Alain**
Cabinet Morelle & Bardou
B.P. 4127
31030 Toulouse (FR)

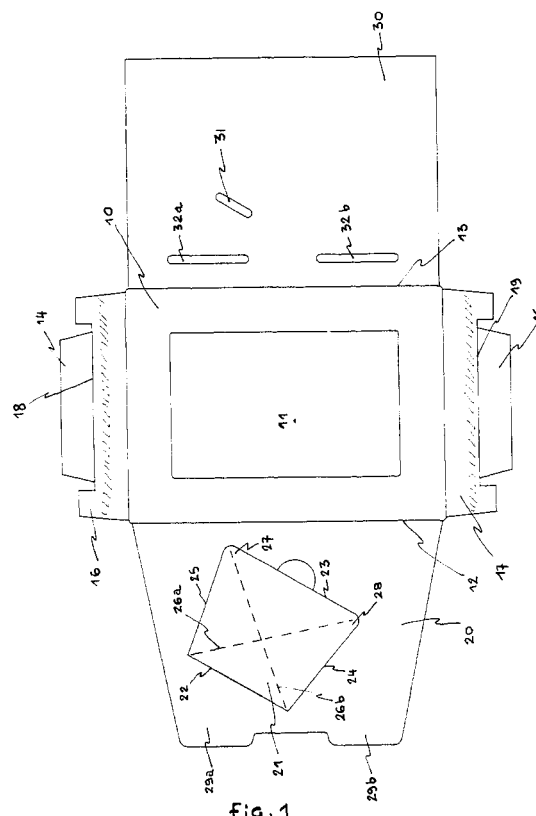
(30) Priorité: **16.03.2000 FR 0003392**

(71) Demandeur: **PACK SYNERGIE**
78420 Carrières-sur-Seine (FR)

(54) **Enveloppe pour photographies ou documents analogues**

(57) Enveloppe pour documents du genre tirages photographiques sur papier, réalisée par pliage d'une feuille de matériau semi-rigide, tel que du carton, ladite feuille comporte au moins deux rabats, un premier rabat (10) formant recto ou face avant qui est muni d'une découpe en forme de fenêtre (11) destinée à laisser apparaître tout ou partie du contenu de ladite enveloppe, un deuxième rabat (20) formant verso ou face arrière qui est muni d'une patte escamotable (21) destinée, lorsqu'elle est déployée et prend appui sur une surface plane, à maintenir ladite enveloppe dans un plan sensiblement vertical afin d'offrir à la vue le contenu de celle-ci, ladite enveloppe comportant des moyens permettant de déployer ladite patte escamotable dans deux directions et d'obtenir au choix un premier pied d'appui (27) situé dans un premier plan contenant l'un des grands côtés du premier rabat (10), ou un deuxième pied d'appui (28) situé dans un deuxième plan contenant l'un des petits côtés du premier rabat (10).

Cette enveloppe peut non seulement servir de façon classique de moyen d'emballage mais également de support d'exposition à la manière d'un cadre du genre chevalet.



EP 1 134 616 A1

Description

[0001] La présente invention intéresse les articles d'emballage pour des documents du genre tirages photographiques ou analogues.

[0002] De manière connue, de tels documents sont le plus souvent enveloppés dans des pochettes en papier fort ou emballés dans des coffrets confectionnés dans des matériaux rigides. Ces pochettes ou coffrets ne servent généralement qu'à cette seule fin de protection de leur contenu pendant le transport ou pour l'archivage.

[0003] L'art antérieur propose des dispositifs plus attractifs qui puissent non seulement servir de façon classique de moyen d'emballage mais également de support d'exposition à la manière d'un cadre du genre chevalet et ceci, sans qu'il soit nécessaire d'utiliser des éléments rapportés du genre pattes d'appui.

[0004] On connaît ainsi le document US 5,788,144 qui se rapporte à une enveloppe transformable en cadre pour photo, réalisée à partir d'un flan unique en carton. L'enveloppe est essentiellement formée de deux rabats dont un porte une fenêtre permettant de visualiser la photo et l'autre porte deux pattes escamotables constituées par deux portions du rabat qui est partiellement découpé à cet effet. Les deux pattes escamotables sont agencées de manière perpendiculaire et emboîtées lorsqu'elles sont déployées, permettant de maintenir le cadre en position sensiblement verticale en appui soit sur le grand côté soit sur le petit côté du cadre.

[0005] On connaît également le document FR 2 553 989 qui se rapporte à un support présentoir de photographie, constitué par une feuille en carton comportant deux languettes que l'on peut déployer au choix pour permettre un appui du support en position sensiblement verticale sur le grand côté ou le petit côté du support.

[0006] Ces dispositifs présentent l'inconvénient de proposer des solutions souvent complexes ou onéreuses qui obligent à de nombreuses manipulations pour passer d'un usage à l'autre ou ne présentent pas une esthétique satisfaisante. La présente invention se propose de pallier ces inconvénients.

[0007] La présente invention a ainsi pour objet une enveloppe pour documents du genre tirages photographiques sur papier, réalisée par pliage d'une feuille de matériau semi-rigide, tel que du carton, ladite feuille comportant au moins deux rabats, un premier rabat formant recto ou face avant qui est muni d'une découpe en forme de fenêtre destinée à laisser apparaître tout ou partie du contenu de ladite enveloppe, un deuxième rabat formant verso ou face arrière qui est muni d'une patte escamotable destinée, lorsqu'elle est déployée et prend appui sur une surface plane, à maintenir ladite enveloppe dans un plan sensiblement vertical afin d'offrir à la vue le contenu de celle-ci, caractérisée en ce que ladite enveloppe comporte des moyens permettant de déployer ladite patte escamotable dans deux directions et d'obtenir au choix un premier pied d'appui situé dans un premier plan contenant l'un des grands côtés

du premier rabat, ou un deuxième pied d'appui situé dans un deuxième plan contenant l'un des petits côtés du premier rabat.

[0008] Selon une caractéristique avantageuse, la face postérieure du premier rabat est munie, au voisinage de la découpe formant fenêtre, d'au moins une languette articulée permettant de maintenir le contenu de ladite enveloppe en appui sur ladite face postérieure.

[0009] Selon une autre caractéristique avantageuse, ladite languette est obtenue par pliage, sur la face postérieure du premier rabat, d'un bord de ce dernier.

[0010] Selon une autre caractéristique avantageuse, la face postérieure du premier rabat est munie de deux languettes symétriques obtenues par pliage de deux bords opposés dudit rabat.

[0011] Selon une autre caractéristique avantageuse, la susdite patte escamotable est constituée par une portion du deuxième rabat partiellement découpée.

[0012] Selon une autre caractéristique avantageuse, ladite portion présente la forme d'un trapèze isocèle, la petite base dudit trapèze étant formée par un pli dudit rabat, la grande base et les côtés non parallèles dudit trapèze étant obtenus par découpe.

[0013] Selon une autre caractéristique avantageuse, ladite portion en forme de trapèze isocèle est inclinée par rapport à l'axe horizontal médian du deuxième rabat, ladite portion comportant en outre deux plis réalisés selon deux droites croisées réunissant les sommets opposés dudit trapèze, de manière que par pliage suivant l'une ou l'autre desdites droites, opéré en direction de la face postérieure dudit rabat, l'un des sommets formés par les côtés non parallèles dudit trapèze et la grande base de ce dernier, puisse faire saillie et servir de pied d'appui, l'autre sommet étant retenu par un moyen de butée.

[0014] Selon une autre caractéristique avantageuse, l'enveloppe selon l'invention comporte un troisième rabat prolongeant le premier rabat sur le côté opposé à celui où est articulé le deuxième rabat, ledit troisième rabat étant replié entre le premier et le deuxième rabats.

[0015] Selon une autre caractéristique avantageuse, ledit troisième rabat est muni d'une première découpe de dimensions inférieures à celles de la portion du deuxième rabat, découpée en forme de trapèze isocèle, ladite première découpe étant située dans les limites de découpe de la portion du deuxième rabat lorsque ce dernier recouvre le troisième rabat, ladite première découpe servant de moyen de butée à l'un ou l'autre des sommets formés par les côtés non parallèles dudit trapèze et la grande base de ce dernier après pliage de la susdite portion découpée du deuxième rabat.

[0016] Selon une autre caractéristique avantageuse, ledit troisième rabat est muni d'une deuxième découpe au moins, destinée à servir de logement à une languette du deuxième rabat saillant en correspondance, ladite découpe et ladite languette coopérant pour tenir fermée ladite enveloppe.

[0017] La fabrication d'une telle enveloppe ne néces-

site ainsi que peu d'opérations puisqu'elle consiste essentiellement à façonner quelques plis et à réaliser quelques découpes dans un flan ou une feuille de carton.

[0018] Ces avantages ainsi que d'autres caractéristiques de l'enveloppe de l'invention ressortiront à la lecture de la description qui suit d'un exemple de réalisation donné aux seules fins d'illustration.

[0019] Cette description se réfère aux dessins annexés qui montrent :

- à la Figure 1 une vue en élévation d'une feuille dépliée en totalité qui constituera une enveloppe après pliage, cette vue représentant la face postérieure de la feuille, c'est-à-dire la face disparaissant au regard après montage de l'enveloppe, et
- à la Figure 2, une vue en perspective de cette même enveloppe une fois montée, en position d'exposition avec sa patte d'appui déployée.

[0020] Comme on peut le voir à la Figure 1, la feuille dans laquelle est confectionnée l'enveloppe de l'invention est composée de trois parties principales ou rabats: un premier rabat 10, constituant une partie centrale de forme rectangulaire, un deuxième rabat 20 prolongeant la partie centrale sur l'un de ses grands côtés et un troisième rabat 30 prolongeant ladite partie centrale sur son autre grand côté.

[0021] De manière classique, les rabats 10 et 30 sont articulés à la partie centrale, ou premier rabat 10, par des plis 12 et 13, respectivement.

[0022] Le premier rabat 10, qui est destiné à constituer le recto ou la face avant de l'enveloppe, est muni d'une découpe 11 qui forme une fenêtre apte à laisser apparaître tout ou partie du contenu de l'enveloppe et qui, dans l'exemple illustré, est de forme rectangulaire mais qui pourra adopter toute forme appropriée, par exemple ovale.

[0023] Afin d'immobiliser le contenu de l'enveloppe, par exemple une reproduction photographique, dans les limites de la fenêtre 11 ainsi formée, il est prévu deux languettes articulées 14 et 15, disposées de manière symétrique sur chacun des petits côtés de la partie centrale. Ces languettes 14 et 15 sont respectivement portées par les bords opposés 16 et 17 du premier rabat 10 auxquels elles sont associées par des plis 18 et 19, ces bords pouvant être repliés et collés sur la face postérieure du premier rabat 10.

[0024] Ainsi, après avoir humecté une bande de colle représentée par une série de traits hachurés sur chacun des bords 16 et 17, il suffit de replier ces derniers sur la face postérieure du premier rabat pour amener les languettes 14 et 15 au voisinage de la fenêtre 11.

[0025] Le deuxième rabat 20, qui est destiné à constituer le verso ou la face arrière de l'enveloppe, comme on le verra plus loin, comporte une portion 21 partiellement découpée qui présente la forme d'un trapèze isocèle, la petite base dudit trapèze étant formée par un pli 22 dudit rabat 20, la grande base 23 et les côtés non

parallèles 24 et 25 dudit trapèze étant obtenus par découpe.

[0026] On observera que cette portion 21 en forme de trapèze isocèle est inclinée par rapport à l'axe horizontal médian du deuxième rabat 20 et qu'elle comporte en outre deux plis 26a et 26b réalisés selon deux droites croisées réunissant les sommets opposés dudit trapèze.

[0027] Cette portion 21 du rabat 20, partiellement formée par découpe, permet d'obtenir une patte attachée et articulée au rabat 20 au moyen du pli 22 et qui peut être de la sorte escamotée en étant maintenue dans le plan dudit rabat 20.

[0028] Pour déployer cette patte escamotable, il est opéré un pliage suivant l'une ou l'autre des droites 26a ou 26b, en direction de la face postérieure dudit rabat 20, l'un des sommets 27 ou 28, formés par les côtés 24, 25, non parallèles dudit trapèze 21 et la grande base 23 de ce dernier, faisant alors saillie et pouvant servir de pied d'appui, l'autre sommet étant retenu par un moyen de butée qui sera décrit plus loin.

[0029] Cette disposition permet, lorsque l'enveloppe est assemblée, de déployer la patte escamotable dans deux directions et d'obtenir au choix un premier pied d'appui 27 situé dans un plan contenant le pli 13 reliant le premier rabat 10 et le troisième rabat 30, ainsi que cela est illustré à la Figure 2, ou un deuxième pied d'appui 28 situé dans un plan contenant l'un des petits côtés du premier rabat 10 formant partie centrale.

[0030] Ainsi, pour obtenir le pied d'appui 27, comme illustré à la Figure 2, il suffit de relever la portion 21 du rabat 20 et de plier cette portion selon la ligne de pli 26a pour dégager le sommet ou pied 27.

[0031] La patte escamotable 21 est alors maintenue dans cette position déployée grâce à l'autre pied ou sommet 28 qui vient coopérer avec un moyen de butée porté par le troisième rabat 30 et qui est constitué par une première découpe 31 de dimensions inférieures à celles de la portion 21 en forme de trapèze isocèle découpée dans le deuxième rabat 20. A cet effet, ce troisième rabat 30, dont les dimensions sont sensiblement identiques à celles du premier rabat 10, est replié entre ce dernier et le second rabat 20 au moyen du pli 13, ladite première découpe 31 étant alors située dans les limites de découpe de la portion 21 du deuxième rabat.

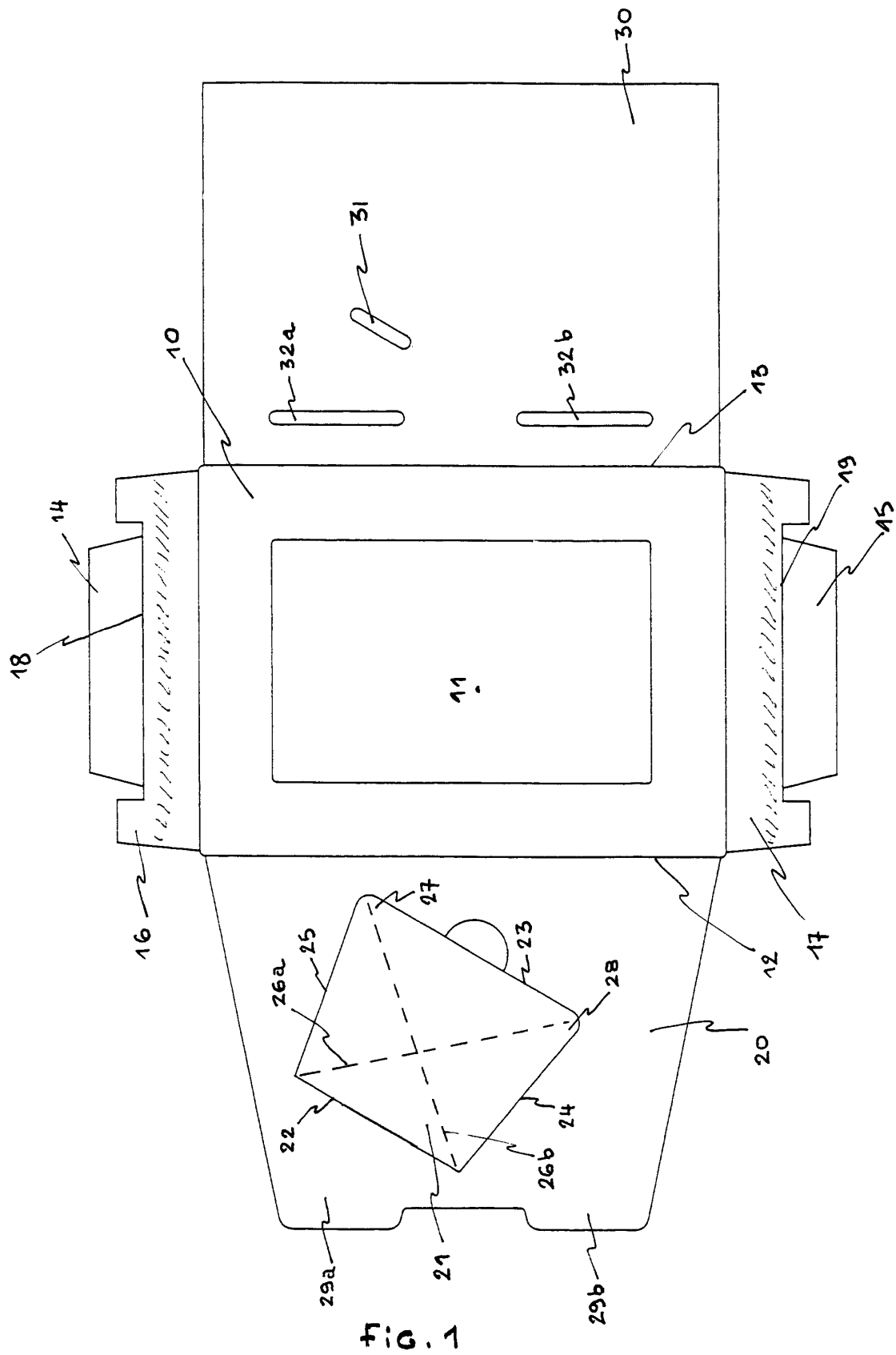
[0032] On observera par ailleurs que ledit troisième rabat 30 est muni de deux autres découpes 32a et 32b destinées à servir de logement à des languettes 29a et 29b du deuxième rabat 20 saillant en correspondance, lesdites découpes 32a et 32b et lesdites languettes 29a et 29b coopérant pour tenir fermée ladite enveloppe, comme représenté à la Figure 2.

[0033] Cette dernière Figure montre une enveloppe qui a été assemblée pour former un cadre "à l'italienne", la fenêtre 11 étant positionnée, grâce au déploiement du pied 27, pour montrer le contenu de l'enveloppe dans le sens horizontal. Pour montrer le contenu de l'enveloppe dans le sens vertical, il suffirait de déployer la pat-

te 21 pour dégager le pied 28, on obtient alors un cadre dit "à la française".

Revendications

1. Enveloppe pour documents du genre tirages photographiques sur papier, réalisée par pliage d'une feuille de matériau semi-rigide, tel que du carton, ladite feuille comportant au moins deux rabats, un premier rabat (10) formant recto ou face avant qui est muni d'une découpe en forme de fenêtre (11) destinée à laisser apparaître tout ou partie du contenu de ladite enveloppe, un deuxième rabat (20) formant verso ou face arrière qui est muni d'une patte escamotable (21) destinée, lorsqu'elle est déployée et prend appui sur une surface plane, à maintenir ladite enveloppe dans un plan sensiblement vertical afin d'offrir à la vue le contenu de celle-ci, **caractérisée en ce que** ladite enveloppe comporte des moyens permettant de déployer ladite patte escamotable dans deux directions et d'obtenir au choix un premier pied d'appui (27) situé dans un premier plan contenant l'un des grands côtés du premier rabat (10), ou un deuxième pied d'appui (28) situé dans un deuxième plan contenant l'un des petits côtés du premier rabat (10).
2. Enveloppe selon la Revendication 1, **caractérisée en ce que** la face postérieure du premier rabat est munie, au voisinage de la découpe formant fenêtre (11), d'au moins une languette articulée (14, 15) permettant de maintenir le contenu de ladite enveloppe en appui sur ladite face postérieure.
3. Enveloppe selon la Revendication 2, **caractérisée en ce que** ladite languette (14, 15) est obtenue par pliage, sur la face postérieure du premier rabat (10), d'un bord (16, 17) de ce dernier.
4. Enveloppe selon la Revendication 3, **caractérisée en ce que** la face postérieure du premier rabat (10) est munie de deux languettes (14, 15) symétriques obtenues par pliage de deux bords opposés (16, 17) dudit rabat (10).
5. Enveloppe selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la susdite patte escamotable est constituée par une portion (21) du deuxième rabat (20) partiellement découpée.
6. Enveloppe selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** ladite portion (21) présente la forme d'un trapèze isocèle, la petite base dudit trapèze étant formée par un pli (22) dudit rabat (20), la grande base (23) et les côtés non parallèles (24, 25) dudit trapèze étant obtenus par découpe.
7. Enveloppe selon la Revendication 6, **caractérisée en ce que** ladite portion (21) en forme de trapèze isocèle est inclinée par rapport à l'axe horizontal médian du deuxième rabat (20), ladite portion comportant en outre deux plis (26a, 26b) réalisés selon deux droites croisées réunissant les sommets opposés dudit trapèze, de manière que par pliage suivant l'une ou l'autre desdites droites, opéré en direction de la face postérieure dudit rabat (20), l'un des sommets (27, 28) formés par les côtés non parallèles (24, 25) dudit trapèze et la grande base (23) de ce dernier, puisse faire saillie et servir de pied d'appui, l'autre sommet étant retenu par un moyen de butée (31).
8. Enveloppe selon l'une quelconque des Revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comporte un troisième rabat (30) prolongeant le premier rabat (10) sur le côté opposé à celui où est articulé le deuxième rabat (20), ledit troisième rabat (30) étant replié entre le premier (10) et le deuxième (20) rabats.
9. Enveloppe selon les Revendications 6 et 7, **caractérisée en ce que** ledit troisième rabat (30) est muni d'une première découpe (31) de dimensions inférieures à celles de la portion (21) du deuxième rabat (20), découpée en forme de trapèze isocèle, ladite première découpe (31) étant située dans les limites de découpe de la portion (21) du deuxième rabat (20) lorsque ce dernier recouvre le troisième rabat (30), ladite première découpe (31) servant de moyen de butée à l'un ou l'autre des sommets (27, 28) formés par les côtés non parallèles (24, 25) dudit trapèze et la grande base (23) de ce dernier après pliage de la susdite portion découpée (21) du deuxième rabat (20).
10. Enveloppe selon la Revendication 7 ou 8, **caractérisée en ce que** ledit troisième rabat (30) est muni d'une deuxième découpe (32a, 32b) au moins, destinée à servir de logement à une languette (29a, 29b) du deuxième rabat (20) saillant en correspondance, ladite découpe (32a, 32b) et ladite languette (29a, 29b) coopérant pour tenir fermée ladite enveloppe.



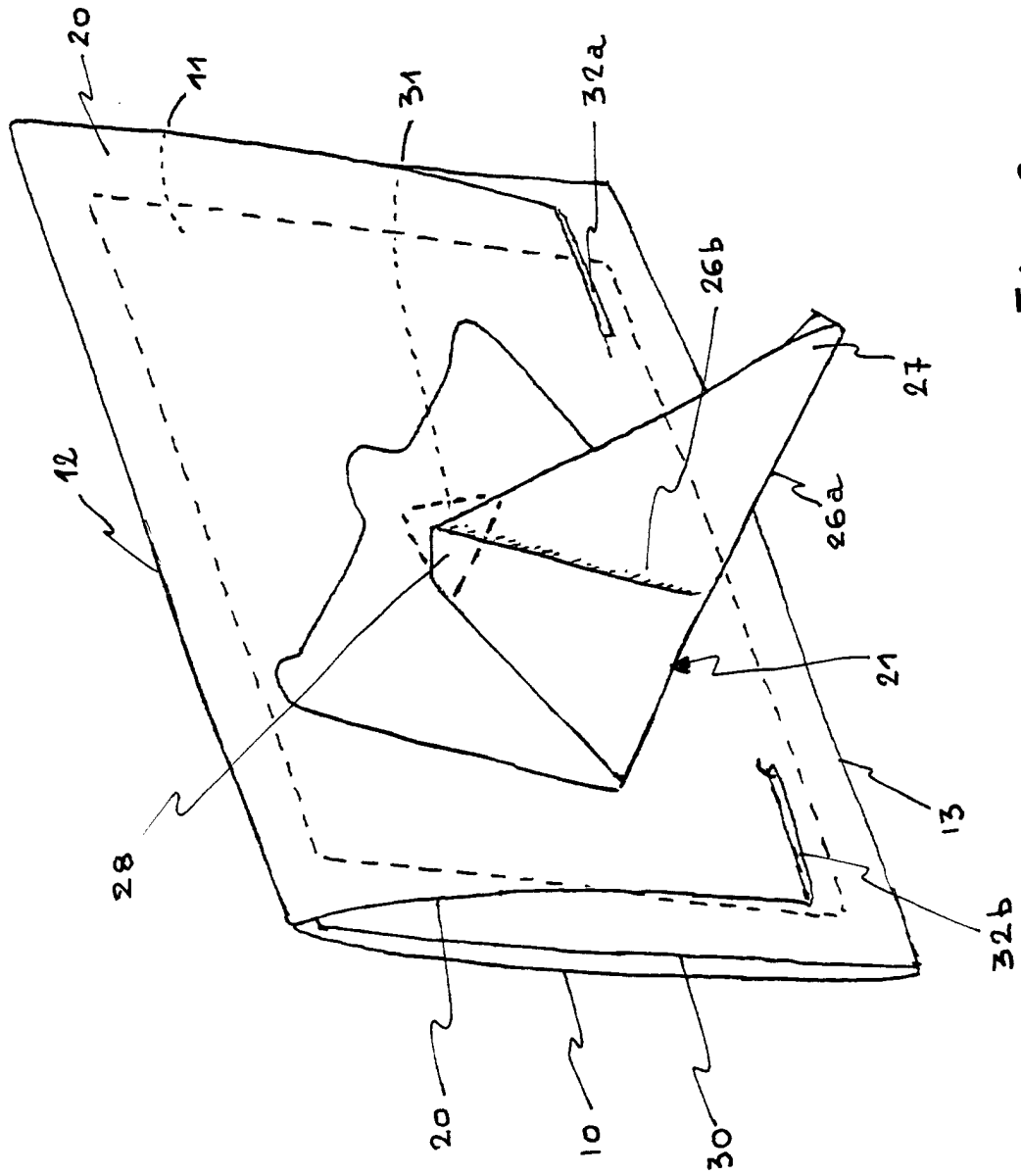


FIG. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 39 0005

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	FR 2 770 386 A (BOITES ONDULE STANDARD BOS) 7 mai 1999 (1999-05-07) * abrégé; figure 1 *	1-10	G03D15/00 A47G1/14
A	US 5 788 144 A (CONTI FRANK ET AL) 4 août 1998 (1998-08-04) * revendication 1; figure 1 *	1-10	
A	EP 0 486 317 A (IDEA HOUSE COMPANY) 20 mai 1992 (1992-05-20) * revendication 1; figures 1,2 *	1-10	
A	FR 2 553 989 A (INTER COLOR) 3 mai 1985 (1985-05-03) * abrégé; figures 1,2 *	1-10	
A	FR 2 546 732 A (LINCRUSTA) 7 décembre 1984 (1984-12-07) * revendications 1,2; figures 1,2 *	1-10	
A	US 5 685 430 A (WEISBURN JAMES T ET AL) 11 novembre 1997 (1997-11-11) * abrégé; figures 1,2 *	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) G03D A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 30 mai 2001	Examineur Romeo, V
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 39 0005

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-05-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2770386 A	07-05-1999	AUCUN	
US 5788144 A	04-08-1998	AUCUN	
EP 0486317 A	20-05-1992	AUCUN	
FR 2553989 A	03-05-1985	AUCUN	
FR 2546732 A	07-12-1984	FR 2567383 A	17-01-1986
US 5685430 A	11-11-1997	US 5558225 A	24-09-1996

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82